



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 17 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, **le dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, I. GIGOS, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, L. NGUYEN DAÏ, L. SLIMANI, L. SIBRE

Excusés : C. JECKER, L. FAIVRE (procuration à Thierry BESANCON), C. KILQUE

Absents :

Madame Isabelle GIGOS a été nommée secrétaire.

Demande de subvention au titre de la vidéoprotection ou de la sécurisation des écoles

La Commune souhaite mettre en place un visiophone dans l'école élémentaire destiné à sécuriser l'entrée dans le bâtiment. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Vidéoprotection ou de la Sécurisation des Ecoles. Le coût de l'installation des visiophones est estimé à 1 820.76 € HT, soit 2 184.91 € TTC. Le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 50 % du coût HT.

Participation aux charges scolaires

Le Conseil Municipal fixe la participation des élèves provenant d'une autre commune aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année 2016-2017 à :

- **400 €** pour un élève en classe maternelle
- **350 €** pour un élève en classe élémentaire

Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure : TLPE 2018

Le Maire demande au Conseil s'il souhaite appliquer une augmentation par rapport aux tarifs fixés pour l'année 2015. Le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation.

Redevance ACCA

Le Conseil Municipal fixe la redevance de l'Association de chasse (l'ACCA) pour l'année 2017 à 1 000 euros

Décisions budgétaires

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice **2016** du budget de l'eau sont approuvés à l'unanimité.

- **Compte administratif du budget Eau 2016**

- **25 439.79 €** en dépenses d'exploitation,
- **67 326.97 €** en recettes d'exploitation,

Soit un excédent d'exploitation de :

- **41 887.18 €**

Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'exploitation de :

- **45 599.42 €**



- **0 €** en dépenses d'investissement
 - **19 678.87 €** en recettes d'investissement,
- Soit une recette d'investissement de :
- **19 677.46 €**
- Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de :
- **73 843.42 €**
 -
- Ce qui dégage un excédent de clôture de :
- **119 442.84 €**

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice **2016** du budget de la commune sont approuvés à l'unanimité.

- **874 838.64 €** en dépenses de fonctionnement,
 - **1 144 336.65 €** en recettes de fonctionnement,
 - **Résultat de l'exercice : + 269 498.01 €**
- Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent de fonctionnement de :
- **788 736.63 €**

- **590 452.71 €** en dépenses d'investissement
 - **889 463.89 €** en recettes d'investissement,
 - **Résultat de l'exercice : + 299 011.18 €**
- Soit, compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de :
- **219 335.13 €**

- Ce qui dégage un excédent de clôture de :
- **1 008 071.76 €**

Arrivée de Christine KILQUE avant vote du compte administratif du budget de la commune

• **Affectation des résultats**

Restes à réaliser en investissement : 515 600 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de

219 335.13 euros à l'article 002 en excédent d'investissement reporté

296 264.87 euros à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser

492 471.76 euros à l'article 002, en excédent de fonctionnement reporté

Ouverture de crédits avant vote du budget

Jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017 le Conseil peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette de la manière suivante Le Maire propose d'ouvrir des crédits à hauteur de 25 %.

Afin de pouvoir régler certaines factures, le Conseil décide d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits de la manière suivante :



Chapitre	Article	Opération	Investissement voté
21	2117 Bois Forêt	Travaux exploitation ONF	6 000
21	21318 Autres bâtiments publics	Frais agence achat maison	9 500

Mise à jour de la délibération concernant les indemnités des élus

Vu le changement au 1er janvier 2017 de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022

Vu l'augmentation au 1^{er} février 2017 de la valeur du point

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités du Maire et des Adjointes de la façon suivante :

- Guy MOUILLESEAUX, Maire : 35% de l'indice brut terminal
- Les 4 adjoints (Emmanuelle RUYER, Florence RABIER, Donat BALON, Thierry BESANCON) : 18.50% de l'indice brut terminal

Subventions au groupe scolaire

Le Conseil Municipal décide des subventions accordées au groupe scolaire pour 2017

- Ecole Maternelle

- Coopérative : 1050 € (350 € par classe)
- Activités : 800 € (activité patinoire)
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

- Ecole Élémentaire

- Coopérative : 1 400 € (350 € par classe)
- Patinoire : 700 €
- Equitation : 2 100 €
- Malsaucy : 1 000 €
- Cadeaux de Noël : 12 € par élève

Le budget par élèves pour l'achat de fournitures est fixé à 46 €.

Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	Objet de l'association	Montant attribué
Autruche TC	association sportive	1 500 €
BRCL (foot)	association sportive	1 800 €
Association bessoncourtoise d'animation	activités sociales et culturelles	1 720 €
Musculation	association sportive	1 600 €
Association Etang du Moulin	amélioration de l'environnement	800 €
A C C A (chasse)	amélioration de l'environnement	750 €
A P P M A (pêche)	amélioration de l'environnement	1 100 €
F N A C A	tisser des liens sociaux	100 €
Association du Fort	tisser des liens sociaux	10 000 €
Burkina Faso	assoc.sociale et humanitaire	1 000 €



Les Tourne'sols	association scolaire	600 €
C C A S	action sociale	2 000 €
Collectif résistance et déportation	assoc.sociale et humanitaire	120 €
AFSEP	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Secours populaire	assoc.sociale et humanitaire	100 €
Une rose un espoir	assoc.sociale et humanitaire	200 €
Ostinato	association culturelle	50 €
Banque alimentaire du Doubs	assoc.sociale et humanitaire	150 €
Les Ballons de l'Espoir	assoc.sociale et humanitaire	100 €

Subvention exceptionnelle au BRCL

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du BRCL sollicitant une participation au déplacement de 2 jeunes sportifs de la commune au tournoi de portée nationale organisé par la ville de VALRAS à la Pentecôte.

Le Conseil décide d'attribuer un montant de 200 €

Divers

Discussion sur les moyens à prendre pour diminuer le nombre de cambriolage : voisins vigilants

Reprise compétence petite enfance.

Séance levée à 22 h 25

Prochain Conseil Municipal lundi 10 avril 2017 à 20 h.